

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



VILLE D'AGEN

Place du Docteur Esquirol
47000 Agen
05 53 69 48 91
www.agen.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

La statue Jasmin à Agen

Lot-et-Garonne



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à restaurer la statue du poète agenais Jasmin !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Jusqu'à la Révolution, la ville d'Agen reste enfermée dans un mur d'enceinte bâti aux XIVe et XVe siècles.

Côté Garonne, à l'Ouest, les diligences venant de Bordeaux mais aussi d'Auch ou de Toulouse pénètrent dans la cité par la porte Saint-Antoine, ouvrage fortifié à moitié effondré au XVIIIe siècle.

En 1787, la porte est démolie et remplacée par une grille tenue par deux piliers massifs. La place est réaménagée en une place semi-circulaire bordée de maisons à deux étages.

Le 12 Mai 1870 est installée au centre de la place Saint-Antoine la statue du poète agenais Jasmin. Le bronze est sculpté par Vital Dubray.

◆◆ LE PROJET

La statue, ouvrage en bronze posé sur un socle béton recouvert de pierres granitiques, représente le poète Jasmin tourné vers la Garonne. Elle est en bon état mais mérite une rénovation dans le cadre du projet d'aménagement de la Place Jasmin. Cette dernière est l'entrée du cœur de ville qui oriente le passage vers l'église des Jacobins, théâtre, les musée et autres monuments

historiques de la ville.

Le projet prévoit :

- La dépose de la statue ;
- Le démontage du socle ;
- La récupération des pierres de parement ;
- La rénovation de la statue ;
- Le nettoyage par micro-abrasion ;
- La réalisation d'une patine à chaud par application de nitrate de cuivre ;
- L'application d'une couche de protection de cire micro-cristalline ;
- La reconstruction du socle et repositionnement de la statue rénovée.

◆◆ ET APRES ?

Suite à la rénovation et au repositionnement de la statue sur la place, la mise en valeur se fera à l'aide d'un éclairage par le sol.

Montant des travaux	48 473 € HT
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	Janvier 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La statue Jasmin à Agen

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78277

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La statue Jasmin à Agen

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine